



Communauté de Communes de la Vallée de Villé

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1. Rapport de présentation

1.5 Indicateurs de suivi

Dossier arrêté

Janvier 2019

Communauté de Communes de la vallée de Villé
1 rue principale 67220 BASSEMBERG
Tél : 03.88.58.91.65
www.valleedeville.fr
E-mail : contact@valleedeville.fr

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
STRASBOURGEOISE**
9 rue Brûlée • CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42
www.adeus.org
E-mail : adeus@adeus.org

La réalisation du PLUi de la vallée de Villé n'est pas une fin en soi. Il est important et nécessaire pour la collectivité de pouvoir analyser sa mise en œuvre et les résultats de son application.

L'analyse des résultats attendus et des effets obtenus par la mise en œuvre du PLUi doit porter sur des objectifs multiples. Cela doit notamment permettre de s'assurer de la cohérence du projet dans son ensemble mais également d'en déterminer l'efficacité et les impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, afin de pouvoir faire vivre et évoluer ce plan durant toute sa durée de vie, en se basant sur un dispositif de suivi.

Pour ce faire, les modalités de la gouvernance qui accompagne le PLUi dans la durée sont de deux ordres : tout d'abord, à travers les instances décisionnelles de l'intercommunalité qui suivent l'évolution du PLUi ; en second lieu, les modalités de suivi qui reposent sur la gouvernance destinée à encadrer l'évolution du futur document, par la mise en œuvre des procédures appropriées (modifications, déclarations de projets, révisions etc.).

Ce dispositif de suivi du PLUi repose sur la mise en place d'une série de critères et d'indicateurs qui permettent de mesurer de façon concrète les résultats de l'application du plan.

Les critères sont directement liés aux grands objectifs du projet de territoire traduits dans le PADD. Ils permettent de savoir si l'orientation de départ produit bien les effets attendus sur le territoire.

Les indicateurs constituent quant à eux un outil de mesure concret de l'évolution des données qui alimentent les critères de suivi, en fournissant une mesure et un renseignement précis sur la dynamique en cours. Leur pertinence peut varier dans le temps.

A. OBJECTIFS ET DISPOSITIFS DU SUIVI

Le code de l'urbanisme stipule que dans le cas d'un PLU soumis à évaluation environnementale (article R. 151-3-6°), le rapport de présentation « définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées».

L'analyse des effets obtenus et des résultats attendus de la mise en œuvre du projet de territoire de la Vallée de Villé doit se faire à travers les enjeux portés par les grandes orientations du PADD. Le principe du suivi est de permettre d'analyser d'une part les différentes évolutions observées sur le territoire intercommunal et connaître la part du PLU dans ces évolutions, et d'autre part à savoir si les objectifs du plan ont été atteints. La finalité de cela est de permettre, outre le fait de déterminer la cohérence du projet, d'en déterminer les liens de causes à effets, l'efficacité, les impacts (positifs ou négatifs) et la pérennité dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan, afin de faire vivre et évoluer ce dernier durant toute sa durée de vie.

I. MODALITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Les modalités de suivi constituent des éléments méthodologiques pour apprécier l'évolution des indicateurs et des critères choisis. Il est entendu par « modalités de suivi », les méthodes choisies par la Communauté de Communes pour assurer le suivi des indicateurs et le rassemblement de données complémentaires. Ces modalités peuvent être très larges et concerner tant le rythme, la fréquence des mesures effectuées que les acteurs associés à l'analyse.

Les modalités de suivi ne sont pas fixées de manière exhaustive, elles sont évolutives et perfectibles. En effet, comme toute méthode de suivi, certaines modalités peuvent ne plus paraître pertinentes au regard de l'évolution des données et des méthodes. Ainsi, les critères et les indicateurs peuvent être complétés par d'autres, s'ils sont jugés pertinents lors de la mise en œuvre du suivi, et si de nouvelles contraintes locales apparaissent. Le cas échéant certains peuvent également être ajustés, voire supprimés.

II. MOBILISATION DE CRITERES ET D'INDICATEURS

1. Explicatif du choix des critères

Une analyse de l'Etat Initial de l'Environnement et un diagnostic sur le territoire de la Vallée de Villé ont été réalisés lors de l'élaboration du PLUi. Ces analyses ont permis de définir un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les critères sont étroitement liés aux grands enjeux identifiés sur le territoire et exprimés sous forme d'orientations dans le PADD. Les critères peuvent se traduire par une formulation sous forme interrogative, associée à l'orientation qu'ils questionnent.

A titre d'exemple, les orientations sur l'habitat visent à diversifier l'offre en logements et à accroître le parc de logements. Le résultat recherché est de proposer une offre de logements qui réponde à l'ensemble des besoins des habitants (en nombre, en types, etc.). Le critère est alors ainsi formulé : « La production de logements atteint-elle le niveau visé ? ». Il s'agit de savoir si l'intention de départ (définie dans le PADD) produit ses effets sur le territoire.

2. Explicatif du choix des indicateurs

Alors que le critère permet de juger, d'évaluer les effets de la mise en œuvre du plan, l'indicateur sert à fournir une « indication », une mesure, un renseignement sur une dynamique territoriale permettant de la caractériser. Il s'agit d'un outil de mesure qui sert à alimenter le critère de suivi.

C'est à travers divers indicateurs que chacun des critères est évalué. Ils permettent de déterminer si les évolutions du territoire vont dans le sens des objectifs affichés par le PLU intercommunal, de fournir des éléments d'analyse et de compréhension des évolutions en cours sur le territoire, et de mesurer les incidences positives et négatives de la mise en œuvre du projet de plan.

Il existe plusieurs types d'indicateurs :

- les indicateurs de résultat qui décrivent la situation quantitative et qualitative du territoire, son environnement, ses activités humaines ;
- les indicateurs de mise en œuvre qui qualifient les réponses et stratégies territoriales mises en œuvre en lien avec les objectifs du plan.

Dans le cadre d'un PLUi, les indicateurs de résultats (tels que sur la qualité de l'air et la qualité de l'eau par exemple) ne permettront pas d'identifier l'action à 6 ans du plan sur l'environnement, qui risque d'être peu perceptible. En effet, les évolutions sur l'environnement (biodiversité, air, climat, eau, etc.) sont mesurables sur un temps long et dépassent souvent l'échelle de temps du PLUi. Il est délicat de mesurer précisément ce qui est de la responsabilité et des effets directement liés au document d'urbanisme. En effet, il existe par ailleurs de nombreuses mesures locales et lois nationales et européennes qui induisent également des évolutions significatives. Par exemple, en écologie, les mesures de gestion des milieux, de renaturation des cours d'eau, les pratiques agricoles induisent des évolutions significatives sur la biodiversité sans que le PLUi en soit à l'origine. Pris isolément, les indicateurs en environnement ne permettent pas d'expliquer pourquoi un objectif n'est que partiellement atteint. Pour cela, il faut lier l'analyse à d'autres indicateurs. Par conséquent, c'est souvent grâce aux croisements des indicateurs environnementaux avec les autres indicateurs (logement, transports collectifs, économie,...), que les indicateurs d'évaluation donnent à comprendre les effets des orientations du plan. Il est plus opportun dans ce cadre-là de s'attacher à des indicateurs de mise en œuvre.

Le nombre d'indicateurs ne doit pas être trop grand. Ils doivent prioritairement être adaptés et mobilisables par les acteurs. De ce fait, les indicateurs retenus font l'objet d'une hiérarchisation et d'un tri en fonction de leur nature et du degré de facilité ou de difficulté à en mobiliser les données. Le choix des indicateurs s'est fait suivant les paramètres de :

- pertinence : la mesure doit décrire effectivement le phénomène à étudier ;
- simplicité : l'information doit être obtenue facilement, de façon peu coûteuse et facilement utilisable ;
- sensibilité : l'indicateur doit varier de manière significative pour identifier les effets ;
- disponibilité : périodicité et pérennité des données ;
- objectivité : existence de données mesurables permettant d'objectiver le suivi du PLUi.

Le tableau ci-après reprend et liste les indicateurs choisis pour le suivi du PLUi de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé. Il fait apparaître **en couleur verte** les indicateurs qui relèvent d'une typologie classique, que la collectivité est en mesure de mobiliser de manière sûre, aisée et stable dans le temps. Il s'agit des données basiques que l'on retrouve généralement dans le cadre d'observatoires territoriaux. **En couleur orange foncé** apparaissent des indicateurs qui relèvent davantage du champ exploratoire, que la collectivité se donne pour objectif de tester, mais dont la fiabilité ou la faisabilité en termes de collecte de données n'est pas systématiquement garantie de manière pérenne.

B. CRITERES ET INDICATEURS RETENUS

GRANDES ORIENTATIONS DU PADD	CRITERES	INDICATEURS
Le développement urbain		
Orienter le développement urbain avec Villé comme bourg-centre	Le rôle de bourg-centre de Villé est-il conforté ?	Implantation de commerces, services, équipements, emplois à Villé
Répartir la production de logements et d'équipements en fonction de la taille des villages	Comment se répartissent la production de logements neufs et d'équipements ?	* Nombre de logements produits par an et localisation sur le territoire * Type d'équipements produits par an et localisation sur le territoire
Garantir un équilibre en termes d'offre et d'équipements et de services de proximité à développer	Où se sont développés les équipements et services de proximité ?	Implantation des services et équipements/commune
La modération de la consommation foncière et la lutte contre l'étalement urbain		
Economiser le foncier grâce à une optimisation de la consommation foncière Dynamiser la vitalité des centres-villages	La consommation foncière est-elle optimisée? Les objectifs de densité et de diversification des formes urbaines sont-ils atteints? Où le développement urbain a-t-il lieu? S'effectue-t-il prioritairement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine du SCoT de Sélestat ?	* Part du développement urbain dans et en dehors de l'enveloppe urbaine du SCoT de Sélestat * Part des logements réalisés en densification, en mutation et en extension * Part des logements réalisés au sein de chaque typomorphologie urbaine, au sein de l'enveloppe urbaine du SCoT de Sélestat * Densité en nombre de logements par hectare dans les zones à urbaniser (emprise publiques des opérations comprises)
Préserver les terres agricoles et viticoles	Les terrains en friche sont-ils réutilisés pour l'agriculture ? La consommation foncière est-elle optimisée ?	* Nombre d'hectares de foncier agricole valorisés * Evolution des secteurs agricoles constructibles (AC) * Evolution des terres plantées en vigne en secteur AOC * Nombre d'hectares de foncier agricole urbanisé (emprise des sorties d'exploitation agricoles)

La politique de l'habitat		
Objectif de +32% de résidences principales en 2030, soit 1440 logements	La production de logements atteint-elle les niveaux visés ?	Nombre de logements produits par an et localisation sur le territoire
Faire face aux évolutions sociétales et modes de vie Diversifier le parc de logements	Comment évolue la structure de la population ? Le parc de logements s'adapte-t-il aux besoins ?	<ul style="list-style-type: none"> * Evolution de la structure démographique des communes * Taux de vacance des logements * Evolution de la demande en logements * Typologie des logements livrés (individuel, collectif) * Evolution de la production nouvelle de logements spécifiques pour les personnes âgées
Localiser les programmes de logements locatifs aidés au plus près des services - prioritairement à Villé	Combien de logements locatifs aidés et où ?	Evolution de la production nouvelle de logements locatifs sociaux et localisation des programmes
Le développement économique		
Maintenir les activités économiques, voire les développer Conforter les sources d'emplois multiples et bien ancrées sur le territoire	Les activités économiques se développent-elles ? L'offre foncière existante est-elle susceptible d'accueillir de nouvelles activités économiques ?	<ul style="list-style-type: none"> * Part des nouvelles implantations économiques : dans et en-dehors de l'enveloppe urbaine du SCoT de Sélestat, et tissu mixte/zone d'activités économiques * Evolution de l'emploi * Evolution des établissements par secteur d'activité * Offre disponible en foncier économique (lots cessibles) * Evolution de la densité d'emplois/ha à l'échelle des ZA
Développer l'accès au numérique et à la téléphonie mobile	Combien de ménages et d'entreprises ont accès au haut débit ? Existe-t-il des zones blanches où les liaisons téléphoniques sont difficiles ?	<ul style="list-style-type: none"> * Nombre de raccordements au haut débit * Localisation des zones blanches
Accompagner la reconversion des friches bâties, industrielles ou artisanales	Les friches sont-elles reconquises ?	* Nombre de friches existantes
La protection du patrimoine villageois et urbain		
Protéger le patrimoine remarquable et celui caractéristique des villages de montagne	Comment l'OAP patrimoine a-t-elle pu contribuer à la mise en valeur du patrimoine architectural ?	* Nombre de réhabilitation dans le bâti ancien (+ aspects qualitatifs)

Le développement agricole		
Encourager l'agriculture de montagne Maintenir la politique d'ouverture paysagère et le soutien aux jeunes agriculteurs	Les terrains en friche sont-ils réutilisés pour l'agriculture ? Combien de jeunes agriculteurs sont installés	* Nombre d'hectares de foncier agricole valorisés * Nombre d'exploitations et démographie des agriculteurs * Localisations des exploitations
Le développement touristique		
L'accueil touristique comme vecteur économique et image de marque	La vallée de Villé se trouve-t-elle confortée en tant que destination touristique ?	* Nombre de lits, gîtes, bungalows, ... (tout hébergement touristique) * Nombre de nuitées dans un hébergement touristique (hôtel, camping, chambres d'hôtes, etc.)
Les politiques d'aménagement et de déplacements		
Favoriser les déplacements de proximité	L'offre en pistes cyclables est-elle améliorée ? Les équipements et services sont-ils rapidement accessibles en modes actifs (temps de parcours) ?	* Suivi des réalisations d'itinéraires cyclables * Isochrones (accès aux équipements, services etc.)
Mutualiser certains espaces de stationnement	Certains parkings de proximité permettent-ils la mutualisation ?	* Nombres d'aires et places mutualisées * Nombres d'aires et places de co-voiturage
La préservation de la nature		
Préserver et encourager les espaces "nature" au cœur des villages	Le fonctionnement écologique au sein de l'espace urbain est-il conforté et renforcé ?	* Part du végétal dans l'enveloppe urbaine du SCoT de Sélestat et dans les nouvelles extensions * Surface et localisation des mesures compensatoires environnementales réalisées
Préserver les ressources et espaces naturels (Natura 2000, réservoirs de biodiversité, corridors, zones humides, biodiversité notamment)	Le fonctionnement écologique du territoire est-il conforté et renforcé ? Comment évoluent les zones humides ? Comment évolue la trame verte et bleue et les espaces Natura 2000 et du SRCE ?	* Evolution des surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers * Nombre d'hectares consommés pour l'urbanisation en zones humides * Nombre d'hectares consommés pour l'urbanisation en Natura 2000 et en espaces contribuant aux continuités écologiques
Valoriser le patrimoine forestier	Comment évoluent les surfaces forestières ?	* Nombre d'hectares d'espaces forestiers

La prise en compte des paysages		
Un développement urbain respectueux du paysage urbain et montagnard	Les principales caractéristiques paysagères du territoire sont-elles préservées ?	* Prise en compte des principes d'aménagement relatifs à l'environnement et aux paysages dans les secteurs d'OAP
La maîtrise des risques et des nuisances		
Limiter l'exposition aux risques naturels et technologiques	La sensibilité du territoire face aux aléas inondations est-elle prise en compte ? L'urbanisation prend-elle en compte la présence des canalisations de gaz et de sites et sols pollués ?	* Développement de la gestion alternative des eaux pluviales (linéaires de noues aménagés, linéaires de réseaux séparatifs etc.) * Localisation des constructions aux abords des canalisations de gaz * Dépollution des sites préalablement à leur ouverture à leur réutilisation
Maintenir une bonne qualité de l'air et qualité de l'eau	Comment évolue la qualité de l'air et la qualité de l'eau ?	* Evolution des indicateurs de qualité de l'air (ASPA) * Evolution de la qualité de l'eau (ARS)
L'accompagnement à la transition énergétique		
Contribuer à la réduction de la consommation énergétique	Les conditions pour une transition énergétique et climatique sont-elles favorisées ?	* Evolution de la consommation énergétique * Evolution de la production d'énergies renouvelables (et part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation totale) * Emissions de gaz à effet de serre * Evolution de la séquestration carbone du territoire
Utiliser le potentiel d'énergies renouvelables		
Améliorer la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique		